

DELIBERATION
2023 - SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - N° 09

**Nombre de conseillers
en exercice**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 09 |
| Votants | 09 |

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 28/03/2023

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absents excusés : M. **PERIOT** Didier, M. **PILLET** Stéphane

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. **BARDON** Louis-Patrick

Musique et Théâtre au Pays 2023
Demandes de subventions

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le groupe de musique *SWEET LADY* lui a été conseillé. Le groupe a animé dernièrement l'Assemblée générale du Crédit Agricole d'Issoudun ainsi que la fête du 14 février 2023 à Saint Valentin.

Ce spectacle intitulé « *Les Passantes* » est un « florilège de chansons des plus grands artistes français » revisités avec un rythme de soul-jazz. Il serait programmé le vendredi 29 septembre 2023 et pourrait s'inscrire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays ».

Le coût financier est estimé à **2 628 €**, toutes charges comprises (salaires, cotisations GUSO, SACEM, transport).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de prendre cet événement en charge et de demander une subvention auprès du Conseil départemental de l'Indre et du Conseil régional Centre – Val de Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** de prendre en charge ce spectacle musical,
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Indre et du Conseil régional Centre – Val de Loire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays » pour 2023,
- **Précise** que le spectacle se déroulera à la salle des fêtes de Chouday,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Louis-Patrick BARDON



Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 12 avril 2023

Publié ou Notifié
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

